

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 9<sup>e</sup> jour du mois d'août 2022 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire par intérim et les conseillers (ère) Messieurs François Thibault, Gilles St-Amand, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, et Madame Audrey Charron-Brosseau.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire par intérim.

Madame Karine Maurice,-Trudel directrice générale/greffière-trésorière adjointe est aussi présente.

Monsieur Benoit Chevalier, maire par intérim, constate le quorum à 19h03, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

## ORDRE DU JOUR

### **OUVERTURE DE LA SESSION :**

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Suivi et ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022.
- 3) Ratification des déboursés.

### **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Offre de services professionnels concernant la réalisation des plans et devis pour l'installation d'un groupe électrogène et la mise à jour de la distribution électrique à l'hôtel de ville. (Programme PRABAM).
- 5) Offre de services, élaboration des descriptions d'emplois;
- 6) Appel d'offres sur invitation, chlorure de calcium années 2023/2024/2025;
- 7) Appel d'offres sur invitation fauchage le long des chemins années 2023/2024/2025;
- 8) Appel d'offres sur invitation scellement de fissures années 2022;
- 9) Période de questions.

### **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 10) Correspondance :
  - Lettre du Ministre de la Culture et des Communications (obligations pour les municipalités de se doter, avant le 1<sup>er</sup> avril 2023 d'un règlement de démolition et pour le 1<sup>er</sup> avril 2026 d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.
  - Lettre du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, carcasse de voiture – littoral de la rivière
  - Coupe d'arbres à l'accès public du Lac-à-la-Loutre.
- 11) Démission de Monsieur Benoit Chevalier en tant que conseiller au poste # 6 / avis de vacance à ce poste en date du 31 août 2022;
- 12) Nomination d'un maire par intérim à compter du 31 août 2022;

- 13) Autorisation de procéder aux travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) projets particuliers d'amélioration au montant de 31 730\$ pour des travaux sur le chemin de Gray Valley;
- 14) Octroi d'un mandat à un ingénieur afin de déterminer et d'évaluer les travaux à effectuer sur le chemin Williams;
- 15) Appel d'offres sur invitation achat de signalisation 2022;
- 16) Demande d'appel d'offres sur invitation réserve de sable et sel hiver 2022/2023;
- 17) Présentation du projet de règlement 349-22 relatif aux nuisances;
- 18) Avis de motion règlement 349-22 relatif aux nuisances;
- 19) Présentation du projet de règlement 350-22 relatif aux systèmes d'alarme;
- 20) Avis de motion règlement 350-22 relatif aux systèmes d'alarme;
- 21) Présentation du projet de règlement 351-22 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
- 22) Avis de motion règlement 351-22 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
- 23) Présentation du projet de règlement 352-22 relatif au stationnement et à la circulation;
- 24) Avis de motion règlement 352-22 relatif au stationnement et à la circulation;
- 25) Présentation du projet de règlement 353-22 relatif au lavage des embarcations;
- 26) Avis de motion règlement 353-22 relatif au lavage des embarcations;
- 27) Nomination de l'officier responsable de l'application des règlements 349-22 à 353-22;
- 28) Appui à la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop.
- 29) Varia :
- 30) Période de questions.
- 31) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 160-22**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 161-22**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 138-22 à 159-22 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 162 -22**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 10870 à 10909 inclusivement, pour un montant de 48 162.55\$, des comptes à payer au 09/08/2022 au montant de 8 547.02\$, des chèques de salaire numéros 500017 à 500062 inclusivement pour un montant de 23 851.64 \$ ainsi que des prélèvements numéros 332 à 334 inclusivement pour un montant de 5 630.97\$.

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

Numéros	Payé à	détails	Montant
10870	Amyot Gélinas	Rapport auditeur - compensation 2021 Recyc- QC	919.80\$
10871	Association pour l'entretien des chemins Trudel et de la Montagne (AECTM)	Compensation financière 2022	4 172.00\$
10872	Bell Canada	Téléphone ordinateur eau potable Téléphone station de pompage	136.32\$
10873	Bell Mobilité	Cellulaires juillet 2022	147.55\$
10874	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains juillet 2022	1 052.54\$
10875	Hydro-Québec	Électricité système soltek	21.76\$
10876	Lapierre Samuel	Frais déplacement	54.65\$
10877	Lifeworks (Canada) Ltd	Mutuelle de prévention juillet 2022	87.98\$
10878	Maurice Guylaine	Frais déplacement	37.21\$
10879	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville juillet 2022	1 600.45\$
10880	Ministère du Revenu du Québec	DAS juillet 2022	9 768.16\$
10881	M.R.C. des Laurentides	Services télécom. - du 01/01/22 au 30/06/22 antispam, courriels, interurbains, extensions téléphoniques, service 9-1-1	1 096.58\$
10882	Receveur Général du Canada	DAS juillet 2022	3 387.04\$
10883	Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest (RIMRO)	Patrouille verte 2022	1 165.00\$
10884	Résidence Vallée de la Rouge	Contribution préparation d'un plan de redressement	1 800.00\$
10885	Trafic Innovation inc.	Ensemble de feux clignotants solaires pour traverse	10 237.37\$
10886	Florent Alain	Remboursement trop payé	478.28\$
10887	Thomas Nicole	Remboursement trop payé	331.31\$
10888	Équipe Laurence	Service ingénierie - réfection chemin de la Rouge	2 529.45\$
10889	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux juillet 2022	270.21\$
10890	Lignes Maska	Marquage de la chaussée	8 868.89\$
500017- 500062	Employés	Salaires juillet 2022	23 851.64\$
<b>TOTAUX CHÈQUES</b>			<b>72 014.19\$</b>
332	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective juillet 2022	2 605.77\$
333	Les Équipements de Bureau des Laurentides	Location photocopieur du 01/08/22 au 31/10/22	551.88\$
334	RREMQ	Régime de retraite juin 2022	2 473.32\$
<b>TOTAUX PRÉLÈVEMENTS</b>			<b>5 630.97\$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>77 645.16\$</b>

**COMPTES À PAYER À APPROUVER**

Numéros	Payé à	détails	Montant
10891	Librairie Carpe Diem	Livre	31.45\$
10892	Carquest Canada Ltée	Antigel, filtres à huile, thermostat, capteur de température, huile	148.30\$

10893	Coopscos des Laurentides	Livres	461.27\$
10894	Eurofins Environex	Analyses d'eau juin, juillet 2022	87.38\$
10895	Garage Daniel David	Remplacer pompe à eau GMC sierra	630.59\$
10896	Gilbert P. Miller & Fils	Niveleuse 14/07, 16/07	689.85\$
10897	Machineries Forget	Boyau	10.25\$
10898	Matériaux R. McLaughlin inc.	Mèche à bois, multi-prise, ruban électrique, retour palette, peinture noire, fil acier	64.08\$
10899	Réfrigération MB inc.	Remplacer thermostat frigo	524.92\$
10900	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Branchement électrique pour laveuse à pression station de lavage	250.99\$
10901	Outils Tremblant inc.	Location pompe à eau	124.24\$
10902	Pilon & Ménard, Huissiers de justice inc.	Remise document	68.19\$
10903	Groupe Québeco inc.	Couvercles de réparation 1" pour boîte de service, rallonges de boîte de service	207.28\$
10904	Plomberie Roger Labonté inc.	Installer laveuse à pression avec pompe et flotte dans le réservoir 1000L	1 382.92\$
10905	Pompas Sanitaire Mont-Tremblant	Location toilette du 10/07/22 au 07/08/22 Vidange fosse scellée - 203, rue Principale	442.65\$
10906	Purolator inc.	Frais de transport	27.00\$
10907	SEAO-Constructo	Addenda - appel d'offres chargeuse-rétrocaveuse	5.73\$
10908	Énergies Sonic inc.	Diesel	2 582.78\$
10909	Visa Desjardins	Essence, lait, crème à café, clés, produits nettoyeurs	807.15\$
<b>TOTAL</b>			<b>8 547.02\$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

**RÉSOLUTION 163-22**  
**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉALISATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE ET LA MISE À JOUR DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE À L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QU'une demande d'offre de services professionnels a été faite le 14 juillet auprès de FNX Innov (firme d'ingénieur) concernant la réalisation des plans et devis pour l'installation d'une génératrice et la mise à niveau de la distribution électrique à l'hôtel de ville d'Huberdeau;

ATTENDU QUE suite à une visite du bâtiment une offre de services a été présentée en date du 15 juillet 2022 pour la réalisation de ces travaux ;

ATTENDU QUE l'offre présentée est conforme à la demande de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre de services professionnels en électricité reçue en date du 15 juillet de FNX Innov au montant de 8 380\$ est acceptée.

Que le conseil autorise la directrice générale à octroyer le mandat selon l'offre présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 164-22**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ÉLABORATION DES DESCRIPTIONS D'EMPLOIS**

ATTENDU QUE des demandes d'offre de services professionnels pour l'élaboration des descriptions d'emplois dans le but d'émettre des recommandations sur le mode de fonctionnement et la pertinence de l'ajout d'une ressource;

ATTENDU QUE 2 offres ont été reçues au même tarif horaire;

ATTENDU QU'une des firmes possède plus d'expérience dans le monde municipal, ayant déjà effectué plusieurs mandats de ce genre dans des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que l'offre de services professionnels pour l'élaboration des descriptions d'emplois reçue en date du 21 juillet du Groupe M.M.G.C. au tarif horaire de 150\$ est acceptée.

Que le conseil autorise la directrice générale à octroyer le mandat selon l'offre présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 165-22**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / CHLORURE DE CALCIUM ANNÉES 2023/2024/2025**

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait pour la fourniture, le transport et l'épandage de ± 55 000 litres de chlorure de calcium 35% (± 8kms de route, 2 épandages par été, mai et août) pour les années 2023-2024-2025 ;

ATTENDU QUE 2 offres ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre reçue des Entreprises Bourget inc. en date du 1<sup>er</sup> août 2022 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande.

Que la directrice générale est autorisée à transmettre à l'entrepreneur cette résolution qui fera office de contrat.

<b>Fournisseur</b>	<b>Prix litre 2023</b>	<b>Prix litre 2024</b>	<b>Prix litre 2025</b>	<b>Autres frais</b>
<b>Les Entreprises Bourget</b>	.3565\$	.3615\$	.3665\$	0\$
<b>Somavrac c.c.</b>	Pas remis d'offre			
<b>Multi Routes</b>	0.375\$	0.405\$	0.435\$	0\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 166-22****APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS ANNÉES 2023/2024/2025**

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait pour des travaux de fauchage le long des chemins (plus ou moins 40 kms) pour les années 2023-2024-2025 (prix horaire, incluant la machinerie, le transport et la signalisation nécessaire à l'exécution des travaux ;

ATTENDU QU'une offre a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre reçue de Prévost Déneigement en date du 21 juillet 2022 est retenue, celle-ci étant la seule et conforme à la demande.

Que la directrice générale est autorisée à transmettre à l'entrepreneur cette résolution qui fera office de contrat.

<b>Fournisseurs</b>	<b>Tarif horaire 2023</b>	<b>Tarif horaire 2024</b>	<b>Tarif horaire 2025</b>	<b>Autres frais</b>
<b>Déneigement Daniel Houle Travaux :</b>	Pas remis d'offre			
<b>Prévost Déneigement Travaux : fin juin</b>	135.00\$	135.00\$	140.00\$	
<b>Dominic Alarie Travaux :</b>	Pas remis d'offre			

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 167-22****APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / SCHELLEMENT DE FISSURES POUR L'ANNÉE 2022**

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait pour des travaux de scellement de fissures pour l'année 2022, incluant la machinerie, le nettoyage et séchage, le transport (déplacement et mobilisation) ainsi que la signalisation nécessaire à l'exécution des travaux ;

ATTENDU QUE 3e offres ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que l'offre reçue de Lignes Maska en date du 26 juillet 2022 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande.

Que la directrice générale est autorisée à transmettre à l'entrepreneur cette résolution qui fera office de contrat.

<b>Fournisseurs</b>	<b>Tarif 5000m</b>	<b>Tarif 10 000m</b>	<b>Tarif 15 000m</b>	<b>mobilisation</b>
<b>Lignes Maska Travaux : mi-septembre</b>	2.25\$	1.48\$	1.34\$	1 300\$( si moins de 5 000m)
<b>Marquage Lignax Travaux :fin août début septembre</b>	2.36\$	1.925\$	1.925\$	0\$
<b>Cimota</b>	1.77\$	1.68\$	1.65\$	Une incluse

<b>Travaux : septembre</b>				2 500\$ par mob- démobilisation
<b>Groupe Lefebvre Travaux :</b>	Pas de disponibilité			
<b>Permaroute Travaux :</b>	Pas remis d'offre			

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 168-22**

#### **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT DE DÉMOLITION ET D'UN RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

ATTENDU QU'afin d'être conformes à la Loi, les municipalités doivent se doter, avant le 1<sup>er</sup> avril 2023, d'un règlement de démolition conforme à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE la LAU prévoit également que les municipalités doivent se doter, avant le 1<sup>er</sup> avril 2026 d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QUE ces nouvelles dispositions doivent obligatoirement viser les immeubles patrimoniaux, c'est-à-dire les immeubles cités, situés dans un site patrimonial, cité ou inscrits dans un inventaire du patrimoine adopté par la municipalité régionale de comté (MRC);

ATTENDU QUE les MRC ont jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2026 pour adopter un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise l'officier municipal en bâtiment et en environnement à faire un appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour effectuer la rédaction des règlements (démolitions et occupation-entretien des bâtiments) ainsi que les documents nécessaires à la modification de notre réglementation d'urbanisme (avis etc.).

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 169-22**

#### **DÉMISSION DE MONSIEUR BENOIT CHEVALIER EN TANT QUE CONSEILLER POSTE # 6 / AVIS DE VACANCES AU POSTE DE MAIRE**

ATTENDU QUE Monsieur Benoit Chevalier a fait parvenir par courriel en date du 3 août 2022 une lettre nous informant de sa démission en tant que conseiller de la municipalité, laquelle prendra effet le 31 août 2022;

ATTENDU QU'en conformité avec la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, article 333 la directrice générale donne au conseil un avis de vacances au poste de conseiller # 6 et que la tenue d'une élection partielle devra avoir lieu afin de combler ce poste;

ATTENDU QU'en conformité avec la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, article 339, le président d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de vacance fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que Madame Guylaine Maurice, présidente d'élection, informe le conseil qu'une élection partielle aura lieu le 30 octobre 2022, afin de pourvoir le poste vacant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 170-22**  
**NOMINATION D'UN MAIRE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Benoit Chevalier à remis sa démission en tant que conseiller au poste # 6, laquelle prendra effet le 31 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Benoit Chevalier occupait présentement le poste de maire par intérim suite à la démission de Madame Fanny Véronique-Couture de son poste de mairesse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu;

Que Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau soit nommée mairesse par intérim/suppléante à compter du 31 août prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 171-22**  
**AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QU'une demande de subvention a été faite le 2 mai 2022 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale projets particuliers d'amélioration pour des travaux d'amélioration sur le chemin de Gray Valley (ajout et changement de ponceaux, ajout de gravier et enrochement des têtes de ponceaux);

ATTENDU QUE le 22 juin 2022 nous avons reçu confirmation de l'octroi d'une aide financière maximale de 31 730\$ en regard à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que les employés de voirie sont autorisés à procéder aux travaux mentionnés ci-haut, et ce jusqu'à concurrence du montant de la subvention soit environ 31 730\$.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 172-22**  
**DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / ÉVALUATION DES TRAVAUX À EFFECTUER SUR LE CHEMIN WILLIAMS**

ATTENDU QUE chaque année nous devons procéder à la fermeture du chemin William, celui-ci devenant impraticable;

ATTENDU QUE les services d'urgences ne peuvent se rendre porter secours advenant un sinistre durant cette période;

ATTENDU QUE le conseil désire obtenir une évaluation des travaux à effectuer afin de pouvoir planifier ceux-ci dans son programme triennal d'immobilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offre de services professionnels en ingénierie par invitation pour une évaluation des travaux à effectuer sur le chemin Williams.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 173-22**

#### **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / ACHAT DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION**

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait pour du matériel de signalisation (panneaux, poteaux, flèche pour camion, cônes) ;

ATTENDU QUE 3e offres ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre reçue de Spectralite en date du 15 juillet 2022 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande.

Que la directrice générale est autorisée à procéder à la commande et à ajouter certains panneaux nécessaires suite à l'adoption des nouveaux règlements 351-22 et 352-22.

Soumissionnaire	Prix taxes et transport inclus	Note
Signal	5 561.11\$	
Spectralite	5 119.68\$	
Martech	4 545.48\$	Manque un item

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 174-22**

#### **DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / RÉSERVE DE SABLE ET SEL HIVER 2022/2023**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offre de services sur invitation pour la préparation et la livraison de la réserve de sable/sel pour l'hiver 2022/2023, soit :

- 2 850 tonnes de sable tamisé transporté à notre site (110, chemin de la Rouge)
- 86 tonnes de sel livré à Huberdeau et à être mélangé avec le sable

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 175-22**  
**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-22 RELATIF AUX**  
**NUISANCES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement numéro 349-22 relatif aux nuisances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 176-22**  
**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 349-22 RELATIF AUX**  
**NUISANCES**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Maxime Bétournay de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement 349-22 relatif aux nuisances.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 177-22**  
**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 350-22 RELATIF AUX**  
**SYSTÈMES D'ALARME**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey-Charron Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement numéro 350-22 relatif aux systèmes d'alarme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 178-22**  
**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 350-22 RELATIF AUX**  
**SYSTÈMES D'ALARME**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Benoit Gratton de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement 350-22 relatif aux systèmes d'alarme.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 179-22**  
**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 351-22 RELATIF À LA**  
**SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement numéro 351-22 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 180-22**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 351-22 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement 341-22 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 181-22**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 352-22 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement numéro 352-22 relatif au stationnement et à la circulation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 182-22**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 352-22 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION**

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Audrey Charron-Brousseau de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement 352-22 relatif au stationnement et à la circulation.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 183-22**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 353-22 RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement numéro 353-22 relatif au lavage des embarcations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 184-22**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 353-22 RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Benoit Gratton de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement 353-22 relatif au lavage des embarcations.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 185-22**

### **NOMINATION DE L'OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS 349-22 À 353-22**

ATTENDU QUE le conseil procèdera à l'adoption de nouveaux règlements, soient :

- Règlement numéro 349-22 relatif aux nuisances;
- Règlement numéro 350-22 relatif aux systèmes d'alarme;
- Règlement numéro 351-22 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
- Règlement 352-22 relatif au stationnement et à la circulation;
- Règlement 353-22 relatif au lavage des embarcations;

ATTENDU QUE ces règlements stipulent que l'officier désigné par le conseil est autorisé à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition de ces règlements et l'autorise en conséquence à délivrer les constats d'infraction en ce sens;

ATTENDU QUE pour les règlements 351-22 et 352-22 l'officier désigné est également autorisé à placer et à maintenir en place une signalisation adéquate indiquant les règles ou restrictions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'officier municipal en bâtiment et en environnement est désigné comme officier responsable de l'application des règlements 349-22 à 353-22 et que celui-ci est autorisé à entreprendre des poursuites et à émettre des constats d'infraction en regard à ceux-ci.

Que le directeur des travaux publics est désigné comme officier responsable en regard aux règlements 351-22 et 352-22 afin de placer et maintenir en place une signalisation adéquate aux respects de ces règlements, celui-ci est autorisé à faire déplacer et à remiser tout véhicule immobilisé ou stationné en contravention à l'une ou l'autre des dispositions de ces règlements, le tout, aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 186-22**

### **APPUI À LA COALITION POUR LA PRÉSERVATION DU MONT-KAAIKOP**

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement une grave crise climatique mondiale, entraînant un effondrement important de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence et qu'à ce chapitre, le milieu municipal a un rôle très important et doit agir pour lutter contre cet effondrement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE les experts mondiaux prônent de protéger mondialement, à l'horizon 2030, 30% de milieux naturels riches et florissants en biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il faut s'assurer que les zones de conservation précitées soient bien connectées entre elles, de manière à favoriser le déplacement des espèces et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides possède un important couvert forestier et, située au sud du Québec, recèle une riche biodiversité à protéger selon les recommandations des experts mondiaux;

CONSIDÉRANT QU'actuellement pour la région des Laurentides, seulement 8,6% du territoire est protégé, ce pourcentage incluant 3,2% du territoire du parc national situé dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'un projet de conservation répondant aux critères précités par les experts est en développement depuis 2013 dans la MRC des Laurentides soit : le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop est un symbole identitaire important pour Sainte-Lucie-des-Laurentides et la MRC des Laurentides, étant le deuxième plus haut massif des Laurentides et un élément important de la charte des paysages, visible à des kilomètres à la ronde et à de multiples endroits;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop n'est pas protégé et que le milieu veut préserver ce site unique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides avait déposé dès avril 2013, à son Conseil municipal, un projet de Plan de conservation pour une aire protégée de catégorie III pour le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT tous les efforts mis de l'avant depuis 2013 par la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop «La Coalition», en collaboration, entre autres, avec la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides pour sauvegarder le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT QU'environ 12 000 personnes, de plus de 93 municipalités du Québec, appuient la protection du Mont-Kaaikop et les gens et les organismes ont financé généreusement la Coalition dans ses démarches, ce qui a permis d'investir 100 000\$ à ce jour, surtout en études sociales, environnementales et économiques;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition est appuyée par un réseau de professionnels réputés en biologie, foresterie et en économie;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition a fait réaliser à ses frais une étude de caractérisation terrain de zones situées sur le massif du Mont-Kaaikop et qu'on y a inventorié des forêts anciennes en santé et protégées au fil du temps;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a identifié une carence importante en vieilles forêts dans le secteur du Kaaikop, d'où l'importance de les protéger dans leurs rôles de pépinières naturelles pour le maintien et le foisonnement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE les territoires riches du Mont-Kaaikop représentent un îlot isolé de 40,5 km<sup>2</sup>, constitué de forêts publiques entourées de forêts privées et ces territoires publics sont primordiaux pour permanentiser la protection, le rayonnement et le foisonnement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE, géographiquement, le Mont-Kaaikop est un carrefour stratégique pour la circulation et le foisonnement de la biodiversité, assurant la connectivité de plusieurs zones de conservation et de couloirs fauniques naturels, notamment les 100km<sup>2</sup> de territoire Mohawk Tioweroton, ainsi que le lien naturel entre le Mont-Tremblant et la Forêt Ouareau (160 km<sup>2</sup>) dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les territoires du Mont-Kaaikop figurent aux tracés des OBNL Éco-corridors laurentiens et Éco-corridors Kaaikop-Ouareau;

CONSIDÉRANT QUE d'importants projets de recherche fondamentale sur les vieilles forêts sont en cours sur les territoires du Mont-Kaaikop, en partenariat UQO-Coalition, projets dans lesquels la Coalition investit 65 000\$ au bénéfice du bien commun;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition a fait réaliser à ses frais une étude économique par des experts très réputés en la matière et que les conclusions sont, que pour notre région de villégiature, il est plus rentable de protéger le Mont-Kaaikop que de l'exploiter pour des coupes forestières ou des activités minières;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop est un site important de la grande région de Montréal pour la randonnée pédestre et les vues panoramiques et qu'un OBNL est en

opération à la base du Kaaikop depuis + de 75 ans, exploite 50 km de sentiers de randonnée et offre, entre autres, des vacances familiales subventionnées pour des familles à faibles revenus, ce qui procure des retombées économiques directes et indirectes importantes régionalement ;

EN CONSÉQUENCE , Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau appuie la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop dans leurs démarches visant l'obtention de la protection permanente des territoires du Mont-Kaaikop.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 187-22**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que la session soit levée, il est 19h43.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Karine Maurice-Trudel,  
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Je, Benoit Chevalier, maire par intérim, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Benoit Chevalier, maire par intérim.